



## ACCORDS ENTREPRISES HANDICAP 2009

Chers collègues,

L'année 2009 sera l'année qui va compter pour **le triplement de la contribution « handicap »** versée à l'AGEFIPH en 2010.

La CFE-CGC attache la plus grande importance à la qualité des accords d'entreprise qu'elle entend négocier. Elle lance un appel **à la vigilance** de l'ensemble de ses négociateurs afin qu'il contribue à l'élaboration d'accords comportant de **réelles avancées** pour l'insertion et le maintien à l'emploi des salariés handicapés.

Un état des lieux, une pesée financière, un nombre d'embauche significative, un accueil préalable de l'environnement immédiat du nouvel arrivant, une formation adaptée et une commission de suivi nous paraissent en constituer les fondements.

La CFE-CGC a mis en place une **série d'outils** quelle met à votre disposition sur son site dédié **et notamment à cette page :**

[http://www.cfecgc.org/handi/ewb\\_pages/b/boite\\_a\\_outils.php](http://www.cfecgc.org/handi/ewb_pages/b/boite_a_outils.php)

Nous vous proposons également une **formation** pour vous sensibiliser à cette juste cause qu'est l'insertion des salariés handicapés par le travail. Cette formation peut se faire entre autre dans le cadre d'Inter-centre. Si les conditions sont remplies, une partie financière peut-être pris en charge après accord préalable sur justificatifs avec Hélios Insa le trésorier confédéral. Voir les détails sur notre site dédié à cette adresse :

[http://www.cfecgc.org/handi/ewb\\_pages/t/type\\_de\\_sessions.php](http://www.cfecgc.org/handi/ewb_pages/t/type_de_sessions.php)

**Cette action doit évidemment obéir aux procédures en usage de votre fédération.**

Je connais la difficulté que vous rencontrez sur le terrain, mais nous avons la conviction que communiquer sur de bons accords handicap **participe au développement syndical** et qu'il n'y a aucune raison de laisser l'employeur le monopole de la communication. Il est tout aussi important d'expliquer pourquoi nous refusons de signer un accord que nous qualifions de « mauvais » quand c'est le cas !

En cette période de crise la CFE-CGC, forte de **sa 1<sup>ère</sup> place dans l'encadrement**, entend prendre ses responsabilités et se refuse à ce que la fatalité frappe deux fois à la même porte.

**La CFE-CGC refusera de cautionner des accords au rabais.**

Merci de me contacter pour toutes informations complémentaires.

JEAN – YVES COLLAS